https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-30-octobre-2017-relatif-aux-modalites-de-signalement-et-de-traitement-des-incidents-graves-de-securite-des-systemes-dinformation/
Arrêté du 30 octobre 2017 relatif aux modalités de signalement et de traitement des incidents graves de sécurité des systèmes d'information
30/10/2017
Les établissements de santé ont l'obligation de signaler sans délai à l'agence régionale de santé les incidents graves de sécurité des systèmes d'information. Les incidents de sécurité jugés significatifs sont, en outre, transmis sans délai par l'agence régionale de santé aux autorités compétentes de l’État. Cet arrêté vient définir les modalités de signalement et de traitement de ces incidents, notamment à travers un formulaire de déclaration annexé au texte.